

Dossier de Demande de Permis d'Aménager

PA12 Engagement de l'aménageur de constituer une ASL

« LES PORTES DE PICARDIE » Aménagement d'un campus d'activités Pôle logistique, services, PME-PMI

Rue du Vieux Catil
80700 ROYE

URBANISTE



Regus 14 av. de l'Europe
77144 MONTEVRAIN
Tél : 06 42 31 49 00
j.wehrung@actipolis.fr

MAITRE D'OUVRAGE

Arefim

Foncièrement engagés !



2 impasse de l'induction
67800 BISCHHEIM
Tél : 07 60 52 94 35
amalleville@arefim-ge.com

ENVIRONNEMENT

Diagobat
ENVIRONNEMENT

23 Boulevard Van Gogh
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél: 03 59 56 17 70
m.durant@diagobat.fr

ARCHITECTE

ABCD
ARCHITECTURE

2 impasse de l'induction
67800 BISCHHEIM
Tél : 03 88 19 24 80
mlefevre@abcd-architecture.fr

ENGAGEMENT DE L'AMENAGEUR

Conclue en application de l'article R 442-7 du Code de l'Urbanisme

Je soussigné M. DUFFOURS Benoit, Directeur Général Délégué, de la société **AREFIM**, dont le siège est 10 rue de l'atome 67800 BISCHHEIM, prends l'engagement, conformément à l'article R 442-7 du Code de l'Urbanisme de constituer entre les acquéreurs des lots **du campus d'activité « Les Portes de Picardie », sis rue du Vieux Catil 80700 ROYE, une Association Syndicale** à laquelle seront dévolus : la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale du droit public.

Cette Association Syndicale sera formée avec le premier acquéreur et je prends l'engagement de provoquer la première réunion de l'assemblée générale de l'Association Syndicale des Acquéreurs dans le mois qui suivra la vente de la moitié des lots ou, au plus tard dans l'année suivant la vente du premier lot, de manière à substituer à l'organe provisoire de l'Association Syndicale, un organe désigné par l'assemblée générale.

Fait à Avignon, le 11/12/2024

La société **AREFIM**
Directeur Général Délégué

